



## **F.S.U. DECLARATION FSU au CTA du 16 novembre 2021**

Alors que la pandémie, après une bien courte accalmie, reprend une progression qui semble inexorable, les annonces sanitaires concernant l'Education ne sont une nouvelle fois pas à la hauteur de la situation. Aucune obligation concernant les capteurs de CO2 et les extracteurs d'air dans les salles de classe qui semblent pourtant indispensables en période hivernale, un retour au masque obligatoire dans toutes les classes, quel que soit le taux d'incidence, seule mesure préventive ! Dans ce contexte, la mesure du projet de loi vigilance sanitaire permettant l'accès au statut vaccinal des élèves par les directeurs d'établissements scolaires est une preuve supplémentaire de la logique de ce gouvernement qui a fait le choix de contrôler et de surveiller, dans tous les domaines. Les propos péremptaires du ministre de l'Education nationale qui affirmé que « *ce n'est pas une violation d'un secret très important* » et que « *ce n'est pas une dimension très importante de l'état de santé de quelqu'un* » ont aussitôt été désavoués et la mesure censurée par le Conseil constitutionnel qui a estimé qu'il portait une « *atteinte disproportionnée au droit au respect de la vie privée* ». Les injonctions présidentielles et ministérielles pour la mise en place des protocoles successifs dans les écoles ont pris des allures d'improvisations et ont déstabilisé les directeurs et les équipes locales, obligées de se débrouiller pour faire au mieux, comme ils en ont l'habitude maintenant, face à la pression des parents souvent conditionnée par la communication médiatique officielle et les réseaux sociaux.

On le constate tous les jours, l'école publique souffre. La FSU tient à réaffirmer le rôle déterminant que doit avoir la République en renforçant son service Public d'Education et en soutenant ses personnels. La détérioration continue des conditions de travail, conjuguées au décrochage des salaires créent une très forte lassitude des personnels, à bout de souffle, dont certains, toujours plus nombreux, pensent à abandonner un métier qu'ils aiment pourtant encore. Dans ce contexte dégradé, la nécessité de maintenir les postes est plus grande encore.

Dans le premier degré, même si l'on constate une légère baisse des effectifs, le nombre d'élèves ne doit pas être l'unique critère pour l'allocation de moyens. Cela ne peut être le prétexte de suppressions de postes alors que les départements de l'académie ont chacun des besoins : renforcement des écoles en tension, postes pour accueillir les enfants de 2 ans dans de bonnes conditions, dotations conséquentes des brigades de remplacements (remplacements pour congés de maladie, pour la formation).

Alors que pour la rentrée 2021, 54 ETP ont déjà été supprimés dans le second degré pour notre académie et pour des effectifs qui baissent légèrement, on peut redouter une nouvelle saignée de postes enseignants pour la rentrée 2022. Depuis des années, c'est à une dégradation continue de l'encadrement des élèves qu'est soumise la communauté scolaire : hausse des effectifs par classe, suppression des heures de travail en petit groupe, aide aux élèves assurée en heures supplémentaires par les professeurs dont la charge de travail ne peut pourtant plus être alourdie... A rebours de la situation actuelle, cette baisse prévue des effectifs élèves doit être l'occasion pour les collèges et lycées de notre académie de retrouver des marges de manœuvres indispensables pour atténuer les difficultés scolaires qui ont explosé pendant les confinements. Il ne saurait être question de sacrifier des générations entières d'élèves sur l'autel d'une rigueur financière dont on a pu découvrir l'inanité depuis deux ans.

Bien que l'on constate une légère augmentation du nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés dans le premier comme dans le second degré, il semble inférieur à la réalité du handicap et de la nécessaire scolarisation de ces enfants. Par ailleurs, le nombre toujours insuffisant d'AESH et leur mutualisation à tout crin par le biais

des PIAL, les empêchent d'effectuer convenablement leur mission auprès de chaque enfant à besoin éducatif particulier et rendent l'inclusion des enfants plus difficile.

En ce qui concerne la dotation AED, les quelques ajustements en proposés ne prennent malheureusement pas en compte les besoins réels des établissements du 2<sup>nd</sup> degré de notre académie, qui sont toujours globalement sous-dotés. Ces manques en personnels sont encore plus visibles en cette période de crise sanitaire.

Avec le Projet Local d'Evaluation dans les lycées, l'institution au prétexte de compenser les inégalités intrinsèques au contrôle continu local, conséquence des réformes du lycée et du baccalauréat, crée en réalité, là encore, une véritable usine à gaz qui ne résoudra rien et accentuera au contraire les inégalités entre établissements et entre les élèves dans un même lycée. Ce système mettra les enseignants dans un véritable carcan pédagogique où les contestations des évaluations par les familles auprès des enseignants vont non seulement se multiplier mais aussi générer des tensions dans les lycées et casser le lien de confiance entre les élèves et les personnels. L'opposition très forte de nombreux enseignants à cette nouvelle tentative de mise au pas est un exemple de plus, s'il en fallait un, de la rupture totale de dialogue entre le ministère et les personnels. La FSU rappelle son opposition totale au PLE.

Le calendrier 2022 du baccalauréat illustre bien la versatilité des politiques ministérielles. Après avoir claironné pendant des années la nécessité de la reconquête du mois de juin, Parcoursup verrouille le calendrier du bac en imposant des écrits de spécialité à la mi-mars et dans la foulée les épreuves orales ou pratiques afin que les résultats soient intégrés à Parcoursup. À tout cela, vont s'ajouter les épreuves pour les attestations de langues vivantes et les épreuves ponctuelles pour remplacer certaines moyennes de contrôle continu jugées « *non significatives* ». L'année de terminale est ainsi largement tronquée par toutes ces contraintes. A contrario, l'organisation des examens devrait laisser du temps aux apprentissages. Cela suppose dès maintenant, de renvoyer à la fin de l'année de Terminale les épreuves de spécialité et de sortir du diktat de Parcoursup. La FSU exige le retour à un baccalauréat, examen terminal, national et anonyme et l'abandon de Parcoursup.

En plus du mouvement inter général et du mouvement sur postes spécifiques nationaux, le ministère instaure cette année à titre expérimental un mouvement sur postes à profil qu'il désigne par l'acronyme « POP ». Cet acronyme a beau être sympathique, ce mouvement n'est pas sans rappeler le mouvement sur postes ÉCLAIR, mis en place par le ministre Chatel dans les années 2010 et qui avait été un échec total. Le mouvement « POP » se met en place à la hâte, sans réflexion approfondie et sans concertation, pour répondre aux conclusions du Grenelle qui impose le développement des postes à profil. Pour la FSU, ce mouvement POP qui mélange dangereusement des postes requérant des compétences particulières et des postes réputés peu attractifs est aux antipodes de la transparence que le ministère se plaît à afficher dans le texte des LDG. La mise à l'écart de postes pour les proposer en POP diminuera d'autant le nombre de capacités d'accueil au mouvement inter, ce qui va rendre encore plus difficile l'accès à un certain nombre d'académies. Ce mouvement, hors barème, fera sans aucun doute plus de déçus que de satisfaits sur les postes les plus attractifs et ne résoudra pas le problème d'attractivité des autres postes.

La baisse du nombre de stagiaires dans notre académie à la rentrée 2021 est plus qu'inquiétante. Sur les 154 stagiaires attendus en juillet dans le second degré il n'en restait plus que 143 au 11 octobre. De plus, le recrutement des étudiants contractuels alternants est un fiasco puisque, sur les 75 attendus dans l'académie, le rectorat n'est parvenu à en recruter que 36 dans le premier degré, 54 sur 84 dans le second degré. C'est bien la preuve que les conditions d'exercice et de rémunération de ces étudiants ne sont pas une réponse à la crise du recrutement qui s'amplifie : 6 h d'enseignement hebdomadaire en pleine responsabilité pour 865 euros brut, sans formation suffisante, en devant valider un master et préparer un concours sélectif. L'accueil de nouveaux profils de jeunes collègues (AED pré-pro, stagiaires SOPA, étudiants-contractuels alternants) donne lieu à une usine à gaz qui ne résoudra pas la crise d'attractivité que connaissent nos métiers et complexifie grandement la tâche des tuteurs qui n'ont reçu aucune formation ou information en amont et dont la mission est sous-rémunérée.

A l'opposé d'une entrée dans le métier par la précarité, la FSU revendique une autre politique salariale à l'Education nationale, une amélioration des conditions de travail, le versement d'une allocation d'autonomie ou de véritables pré-recrutements.

Sous la pression des AESH, le ministère a instauré pendant l'été une nouvelle grille indiciaire à avancement automatique pour les AESH, applicable au 1er septembre 2021, mais la perspective de progression de salaire sur 30 ans de carrière pour des contrats à 62% n'est que d'environ 290 € bruts mensuels. L'ensemble du dispositif est bien en deçà des attentes de la profession et des revendications des AESH, très loin de la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B. Le temps de travail incomplet demeure la norme. Les AESH ne bénéficient toujours pas des primes REP et REP+, ont été les oubliés de la prime Covid et de la prime d'équipement informatique... Quant à la mise en place des PIAL, il s'agit davantage d'optimiser la gestion des ressources humaines, que de stabiliser les accompagnements des élèves : accompagnements de plus en plus mutualisés, nombre d'heures d'accompagnement par élève réduit, modifications d'emploi du temps et/ou d'affectations en cours d'année. Il est urgent d'augmenter les rémunérations des AESH sur toute la carrière, de créer un vrai statut, d'abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens.

Le rapport des députés Juanico/Tamarelle sur l'évaluation des politiques de prévention en santé publique est pourtant clair : Il est nécessaire d'augmenter les temps de pratiques physiques pour lutter contre la sédentarité et l'obésité, a contrario des orientations du ministre de l'Education qui tiennent plus de l'affichage que d'un réel souci d'efficacité : bouger 30 minutes, 2S2C, un « club-une école ». Par ailleurs, que recherche le ministre en tentant de faire entrer les clubs sportifs dans l'école ? Pour la FSU, il s'agit au contraire de développer l'EPS dans les collèges et lycées, avec 4 heures d'EPS de la sixième à la terminale, accompagné d'un plan de recrutement pluri-annuel important (en effet depuis 2017 ce sont 73121 élèves supplémentaires pour 771 suppressions de postes en EPS). A cet effet, est lancée du 15 au 19 novembre la semaine de l'EPS avec des initiatives diversifiées autour de problématiques particulières.

Cette rentrée est la dernière du quinquennat. Au-delà des désaccords de fond, la méthode du ministre laissera des traces : entre autosatisfaction, mépris envers la profession, refus de dialogue, les personnels ont abordé cette rentrée entre colère et amertume et le sentiment, qu'encore une fois, ce sont eux qui font tenir le service public d'éducation, seuls, au milieu des multiples discours contradictoires et provocations de M. Blanquer, qui laissera dans l'histoire le souvenir d'un ministre qui a porté de bien mauvais coups au service public d'Éducation.